

# UNE VOITURE ? LES CHARGES QUE VOUS POUVEZ DEDUIRE



1

## GENERALITES



### Vous devez :

- Être en mesure de justifier du kilométrage professionnel,
- Tenir un agenda précis et détaillé indiquant la nature et le nombre de kilomètres,
- Déduire les frais réels ou opter pour les indemnités kilométriques,
- Retenir le même mode de déduction des frais pour l'ensemble des véhicules y compris en cas de changement de véhicule en cours d'année,
- Choisir l'un des modes de déduction au 1<sup>er</sup> jour de l'exercice.

Attention : La comptabilisation de frais réels couverts par le barème emporte renonciation au barème des indemnités kilométriques.

2

# VOTRE SITUATION

PROPRIETAIRE

CREDIT-BAIL / LLD

1

2

3

1

## PROPRIETAIRE INDEMNITES KILOMETRIQUES

• **Véhicule inscrit sur le registre des immobilisations**

- Indemnités kilométriques selon le barème <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>
- Péages, stationnements
- Intérêts d'emprunt

• **Véhicule non inscrit sur le registre des immobilisations**

- Indemnités kilométriques selon le barème <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>
- Péages, stationnements



4

# PROPRIETAIRE

## FRAIS REELS

- **Véhicule inscrit sur le registre des immobilisations**
  - Amortissement dans le respect des plafonds fiscaux
  - Carburant
  - Entretien et petites réparations
  - Assurance
  - Intérêts d'emprunt
  - Stationnements, péages
- **Véhicule non inscrit sur le registre des immobilisations**
  - Carburant
  - Entretien et petites réparations
  - Stationnements, péages



Charges déductibles à hauteur du pourcentage d'utilisation professionnelle

5

2

## CREDIT-BAIL / LLD

### INDEMNITES KILOMETRIQUES

- Indemnités kilométriques selon le barème  
<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>
- Péages, stationnements



6

# CREDIT-BAIL / LLD

## FRAIS REELS

- Loyers dans le respect des plafonds fiscaux
- Carburant
- Entretien et petites réparations
- Assurance
- Stationnements, péages



Charges déductibles à hauteur du pourcentage d'utilisation professionnelle

7

# CREDIT-BAIL / LLD

## BAREME DES FRAIS DE CARBURANT

- Frais de carburant selon le barème  
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16343>
- Loyers dans le respect des plafonds fiscaux
- Entretien et petites réparations
- Assurance
- Stationnements, péages



- Option à formuler par la production d'un état annexe à la déclaration n°2035
- Ne sont concernés par ce barème que les véhicules à usage mixte

8

# PARTICULARITES



- Pour les véhicules électriques, le barème des indemnités kilométriques est majoré de 20 %.
- L'amortissement des véhicules spécialement agencés (auto-école) n'est pas plafonné.
- Les véhicules utilitaires ne sont concernés ni par le barème des indemnités kilométriques ni par le plafonnement des amortissements.
- Les véhicules en location de courte durée ou à titre gratuit ne sont pas concernés par le barème des indemnités kilométriques.
- Dans les sociétés de personnes, le mode prise en compte des frais doit être identique pour tous les véhicules utilisés qu'ils appartiennent à la société ou aux associés.
- L'option pour le barème des frais de carburant entraîne automatiquement l'application du barème kilométrique pour les autres véhicules détenus en propriété.

9



**Une question ? : remplissez le formulaire de contact de notre site internet :**  
[www.association-wagram.fr](http://www.association-wagram.fr)



10